

Le travail des élu·es au CSA et à la F3SCT

Les élections professionnelles locales permettent d'élire des représentant·es du personnel au comité social d'administration (CSA) dont est issue la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT). La présence d'élus FSU dans ces deux instances est essentielle et permet de limiter les actions ou l'inaction des présidences. Nous livrons ci-après le témoignage de deux élus.

Julien Villain, maître de conférences en histoire moderne à l'université d'Évry-Val-d'Essonne (UEVE), élu au CSA

« Nous œuvrons à la mise en place de règles justes et transparentes. »

Le CSA se réunit à l'université d'Évry une fois par mois. Les élu·es de la FSU (SNASUB et SNESUP) y veillent au respect des droits de tous et toutes les agent·es. Ainsi nous veillons à l'application de la circulaire congés, avec le décompte du service le plus favorable pour l'enseignant·e en cas de congé de maladie, qui n'est pas systématique à l'UEVE, et nous luttons pour une réelle prise en compte des jours fériés, injustement soumis au rattrapage.

Avec les élu·es SUD-Éducation, nous avons bataillé pour la mise en place de la mensualisation pour les enseignant·es vacataires.

Plus généralement, nous œuvrons à la mise en place de règles justes et transparentes. Pour l'instauration du référentiel d'équivalences horaires, il a notamment fallu veiller à ce que la valorisation de l'ensemble des tâches soit équi-

table – en attendant la création du référentiel national revendiqué par le SNESUP-FSU.

Lors de l'examen de la campagne d'emplois, nous apportons une attention particulière au maintien de l'emploi titulaire – alors qu'à Évry les contractuel·es représentent un tiers des postes de Biatss, et que près de la moitié des heures d'enseignement sont assurées par des vacataires ou bien en heures complémentaires.

Notre travail et nos interventions en CSA ont permis quelques avancées pour les collègues :

- l'alignement de la rémunération des enseignant·es contractuel·es sur celle des enseignant·es titulaires du second degré, avec une reprise de l'ancienneté selon les mêmes règles ;
- l'obtention pour les vacataires d'une rémunération complémentaire pour certaines tâches qui leur seraient confiées en sus de leur service d'enseignement. ■

Alain Ferrarini, maître de conférences en automatique, génie informatique de l'université d'Aix-Marseille (AMU), élu à la F3SCT

« Nous avons notamment travaillé sur une problématique particulière aux enseignant·es et EC à AMU : le nomadisme. »

La présence des élu·es SNESUP-FSU a permis, en faisant progresser la prise en compte des problématiques de santé et de conditions de travail de tous et toutes les agent·es d'AMU, de rappeler systématiquement les spécificités des enseignant·es et des enseignant·es-chercheur·ses (EC) dans ce cadre. Nous avons notamment travaillé sur une problématique particulière aux enseignant·es et EC à AMU : le nomadisme. En effet, cet établissement se répartit sur quelque 56 sites géographiques différents, suscitant de longs trajets entre différents sites et impliquant parfois que les enseignant·es et les EC passent toute leur pause méridienne dans les transports. Systématiquement portés par nos élu·es, les problèmes liés à ce nomadisme ont fini par être pris en considération par la mise en place d'un groupe de travail (GT), en bonne voie d'aboutir à des actions concrètes.

Autre exemple, les risques psychosociaux (RPS) : s'ils concernent tout autant les ensei-

gnant·es et les EC que l'ensemble des agent·es de la fonction publique, leur mise en évidence est régulièrement minimisée pour ces agent·es en raison des statuts et de l'annualisation des services. Les élu·es SNESUP-FSU ont assidûment participé aux GT, réunions spécifiques et actions de prévention des RPS pour porter ces particularités. Leur participation aux visites F3SCT dans les services est à cet égard cruciale : principalement motivées par les problématiques RPS auxquelles enseignant·es et EC sont particulièrement exposé·es tout en étant invisibilisé·es, ces visites ont permis à nos élu·es de les mettre en évidence et de les faire prendre en compte.

Enfin, notre action a permis l'amélioration significative de la prise en compte des adaptations de postes de travail et/ou des conditions de travail pour les enseignant·es et les EC en situation de handicap (même temporaire) ou en temps partiel thérapeutique qui peinent à être appliquées pour nos collègues. ■